



## Abus de confiance sur internet (annonce mensongère)

Par **Sorrindo\_old**, le **18/05/2007** à **15:29**

bonjour,  
je cherchais un revenu d'appoint pour boucler mes fins de moi et je suis tombée sur une annonce internet proposant de travailler de mon domicile sur le net, en gérant mon temps comme je le voulais et sans exigences particulières. j'ai donc répondu à cette annonce qui me semblait tout à fait correcte. La personne m'a répondu très rapidement et me demandait un montant de 15 euros pour m'envoyer ma formation et mes instructions de travail par mail, ce qui permettait également de dissuader les gens pas assez motivés et les curieux. J'ai donc effectué un virement de mon compte paypal au sien. J'ai effectivement reçu très vite un mail : une lettre m'expliquant que le travail consistait à faire la même chose que cette personne, c.a.d publier le même type d'annonces et demander aux gens intéressés de payer de 8 à 15 euros , en guise de salaire... en quelque sorte d'abuser d'autres personnes crédules comme je l'ai été ! je souhaite donc savoir si ce genre de pratiques est légal car je voudrais pouvoir réclamer un remboursement de mes 15 euros et^dénoncer ce genre de pratique. je trouve ça inadmissible !!! quels recours y a t il? que faire lorsqu'on se fait avoir comme ça? que puis-je demander en réparation? je cherchais un travail pas une arnaque...  
merci de bien vouloir m'éclairer et m'aider...

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **15:54**

Bonjour.

Tout d'abord, d'un point de vue juridique, ce n'est pas un bus de confiance.

Cela ressemble beaucoup plus à de l'escroquerie:

En effet, celui qui vous a vendu le service savait pertinemment que vous ne recevriez aucune contrepartie au paiement de vos 15 euros.

Vous pouvez toujours porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

S'agissant de votre réparation, tout dépend.

-Si la personne est poursuivie devant le tribunal, vous pourrez demander réparation du préjudice subi à la barre du tribunal.

-Si la personne n'est pas poursuivie devant le tribunal, vous pouvez toujours agir en justice contre elle. Mais franchement pour 15 euros, cela ne vaut pas vraiment le coup, du moins, c'est mon avis.

Cdt.

Par **ADSL**, le **11/05/2012** à **09:38**

bonjour,

ma mère a acheté une méthode pour gagner aux courses.

Il se trouve qu'elle n'a jamais reçu la dite méthode, et se trouve avec un abonnement pour 6 mois X 30€ \_\_ entre temps, la validité de sa cb arrivant à expiration, une seule mensualité a pu être prélevée. Et la suite, elle a reçu une mise en demeure de payer les 5 mois d'abonnement.

Quelle procédure pouvez vous conseiller et quel recours ?

cordialement